

Le 1 juin 2018,

Monsieur Fobelets,

Monsieur Lannoye,

Copie à Monsieur Huart, échevin de la Mobilité

En tant que cyclistes quotidiens, nous prenons régulièrement la N6 et nous sommes souvent arrêtés aux différents carrefours par un feu tricolore, alors que les trajectoires ne croisent pas de voitures à cet endroit lorsque l'on tourne à droite ou que l'on continue tout droit.

Depuis le 25 septembre 2012, la loi autorise le placement de panneaux B22 ou B23 sur les feux lumineux de circulation pour permettre aux cyclistes, moyennant la priorité laissée aux autres usagers, de poursuivre leur route soit pour tourner à droite, soit pour aller tout droit.

Ces panneaux offrent aux personnes se déplaçant à vélo un gain de temps (10% en ville), de sécurité (en évitant d'attendre dans l'angle mort des camions), et d'effort physique (se relancer équivaut à parcourir 80m en plus à vélo). Ils favorisent donc beaucoup la mobilité à vélo, tout ceci pour un faible coût de placement.

En région de Bruxelles-Capitale, de nombreux signaux de ce type ont déjà été installés, ce qui facilite grandement les déplacements à vélo. L'IBSR a conclu que cette nouvelle mesure n'engendrait pas de problème de sécurité routière particulier.

En région Wallonne, des panneaux se mettent en place également.

Nous vous demandons donc d'étudier la possibilité de placer rapidement à ces 4 carrefours un panneau B22 ou B23, selon les cas.

En vous remerciant de votre bonne volonté pour faciliter l'usage du vélo dans notre région, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos salutations respectueuses.

Pour le GRACQ de Braine-le-Comte

Catherine Huyghe,

Responsable

Carrefour 1 : N6 croisement rue des Dignes et rue Moucheron.

1) Nous souhaitons que vous analysiez la possibilité de prendre à partir de la N6, venant du centre,



la rue des Dignes à droite , **B22**, bien qu'il n'y ait pas de piste rue des Dignes (route N). En effet la vision est très correcte à partir des voitures venant de la rue Moucheron .

2) Nous souhaitons également des **SAS** aux 4 feux, pour la sécurité du vélo, notamment face aux nombreux poids lourds à ce carrefour.

Carrefour 2 : croisement N6-rue Gillis

1) Il nous apparaît que le « tourner à droite » **B22** pourrait être placé sans problème car la rue A. Gillis est communale, de plus aucun véhicule ne vient de la rue d'Horrues .

2) De la N6 vers la rue d'Horrues un **B22** pourrait sans problème être placé également, il s'agit aussi d'une voie communale, et le décalage de la rue d'Horrues aide à la vision.

3) Également, nous souhaitons un **SAS pour vélos** aux 3 arrêts, il pourrait sécuriser le cycliste notamment dans les « tourner à gauche »



Carrefour 3 : N6 croisement rue C Mahieu



1) Nous pensons que le **B22**, « tourner à droite », venant du centre de Braine-le-Comte vers la rue C. Mahieu, communale, est adéquat.



2) De la rue de Mons vers le centre, nous pensons aussi à un **B23**

3) Nous demandons 2 **SAS** à ces endroits.

Carrefour 4 : rue de Mons, face à l'Athénée

Il n'y a pas de rue transversale. Le cycliste doit bien sûr attendre le passage des piétons lorsqu'il y en a. Nous demandons la mise en place de **B23** pour aller tout droit, et ce dans les 2 sens.

Nous demandons des **SAS** si ce n'est pas possible.

